

Les petits frères des Pauvres

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Les petits frères des Pauvres

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association les petits frères des Pauvres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association les petits frères des Pauvres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 Djamel Zahri

Djamel ZAHRI

**PETITS FRÈRES
DES PAUVRES**

Non à l'isolement de nos aînés



COMPTES

ANNUELS

au 31 décembre 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 603 484	3 696 627	906 857	1 089 717
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 507 932	3 696 627	811 305	920 663
Immobilisations incorporelles en cours	95 552		95 552	169 054
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 295 257	50 715 841	69 579 416	65 383 448
Terrains	479 958		479 958	479 958
Constructions, gros œuvre	52 976 837	27 765 130	25 211 707	27 138 007
Matériel & mobilier	3 973 184	2 694 373	1 278 811	1 398 634
Agencements, installations	22 480 909	16 928 974	5 551 934	6 677 891
Matériel de transport	1 835 534	1 752 385	83 148	60 629
Matériel de bureau & informatique	783 129	764 104	19 026	48 274
Immobilisations corporelles en cours	719 869		719 869	189 349
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	37 045 838	810 875	36 234 963	29 390 706
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	34 135 043	479 445	33 655 598	30 103 253
Participations	9 809 900	9 900	9 800 000	9 800 000
Autres titres immobilisés	23 934 799	469 545	23 465 254	19 941 798
Prêts	54 003		54 003	63 571
Autres	336 341		336 341	297 884
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I	159 033 784	54 891 913	104 141 871	96 576 418
CRÉANCES	29 967 683	1 012 142	28 955 541	24 698 152
Créances clients, usagers et comptes rattachés	517 190		517 190	598 170
Créances reçues par legs ou donations	22 285 190	938 560	21 346 630	18 797 865
Autres	7 165 303	73 582	7 091 721	5 302 117
VMP & DISPONIBILITÉS	22 496 051		22 496 051	22 289 509
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	22 496 051		22 496 051	22 289 509
COMPTES DE RÉGULARISATION	649 919		649 919	603 992
Charges constatées d'avance	649 919		649 919	603 992
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	53 113 652	1 012 142	52 101 510	47 591 653
Ecart de conversion actif - TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	212 147 437	55 904 055	156 243 381	144 168 071

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	44 145 635	47 600 800
Fonds propres statutaires	40 853 109	44 168 704
Fonds propres complémentaires	78 604	78 604
Ecarts de réévaluation	3 213 922	3 353 492
Réserves	21 225 776	17 897 499
Réserves pour projet de l'entité	11 220 260	8 891 983
Autres	10 005 516	9 005 516
Report à nouveau	10 631 617	7 316 022
Excédent (déficit de l'année)	3 311 287	3 328 277
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	79 314 316	76 142 598
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements	1 114 536	1 368 295
FONDS PROPRES - TOTAL I	80 428 852	77 510 893
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations	47 333 344	39 312 868
Fonds dédiés	2 023 989	2 269 838
FONDS REPORTES ET DEDIES - TOTAL II	49 357 333	41 582 707
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	692 331	690 769
Provisions pour charges	1 343 635	1 680 829
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	2 035 966	2 371 597
DETTES	20 904 199	21 412 892
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 828 306	1 904 834
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 172 804	2 366 044
Dettes des legs ou donations	10 217 672	9 203 329
Dettes fiscales et sociales	5 654 644	6 381 866
Autres dettes	1 030 772	1 556 819
COMPTES DE RÉGULARISATION	3 517 031	1 289 983
Produits constatés d'avance	3 517 031	1 289 983
DETTES - TOTAL IV	24 421 231	22 702 874
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	156 243 381	144 168 071

COMPTE DE RESULTAT

	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	460 199	452 636
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 056 193	2 440 870
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	18 325 388	18 310 535
Mécénats	1 197 428	1 737 451
Legs & donations	30 678 196	31 316 879
Contributions financières	1 425 586	1 132 089
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	551 222	551 272
Utilisation des fonds dédiés	433 018	492 107
Autres produits	1 716 835	1 634 159
Total produits d'exploitation (I)	57 844 065	58 067 997
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 964 565	1 570 769
Autres achats et charges externes	16 724 104	15 120 454
Services extérieurs	8 894 723	8 612 452
Personnel extérieur	340 838	157 899
Autres services extérieurs	7 488 543	6 350 104
Aides financières	9 054 055	10 218 798
Impôts, taxes et versements assimilés	2 105 451	2 277 809
Salaires et traitements	14 732 594	14 315 074
Charges sociales	7 465 170	7 251 199
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 981 194	4 170 469
Dotations aux provisions	148 582	439 649
Report en fonds dédiés	187 169	
Autres charges	1 591 931	1 426 922
Total charges d'exploitation (II)	57 954 815	56 791 143
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(110 750)	1 276 854
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	149 128	102 390
Autres intérêts et produits assimilés	421 421	237 333
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	248 159	207 837
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)	818 708	547 559
CHARGES FINANCIERES		
Dotations amor.& prov.charges financières	401 834	420 913
Intérêts et charges assimilées	28 154	4 805
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	51 586	34 555
Total des charges financières (IV)	481 574	460 273
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	337 134	87 286
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	166 042	135 858
Sur opérations de capital	3 740 109	3 376 978
Total des produits exceptionnels (V)	3 906 150	3 512 835
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	15 525	13 295
Sur opérations de capital	690 774	1 458 627
Total des Charges exceptionnelles (VI)	706 299	1 471 922
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 199 851	2 040 913
Impôts sur les sociétés		
Impôts sur les sociétés	114 948	76 777
Impôts sur les bénéfices (VIII)	114 948	76 777
Total des produits	62 568 923	62 128 392
Total des charges	59 257 636	58 800 115
EXCEDENT OU (DEFICIT)	3 311 287	3 328 277

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022	2021
Dons en nature	125 854	208 994
Prestations en nature	25 332	135 603
Bénévolat	56 885 348	46 589 289
Total	57 036 534	46 933 885
Dons matériels en nature	125 854	208 994
Mise à disposition gratuite de biens	7 200	10 471
Prestations en nature	18 132	125 132
Personnel bénévole	56 885 348	46 589 289
Total	57 036 534	46 933 885

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

1	Préambule.....	1
2	Présentation de l'association et de ses activités	1
2.1	Présentation de l'association.....	1
2.2	Faits significatifs.....	1
3	Règles et méthodes comptables.....	4
3.1	Principes comptables.....	4
3.2	Evènements postérieurs à la clôture	4
3.3	Changements de méthodes comptables.....	4
3.4	Principales méthodes utilisées	4
3.4.1	Immobilisations corporelles	4
3.4.2	Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés	5
3.4.3	Créances et dettes	6
3.4.4	Valeurs mobilières de placement (VMP) et immobilisations financières	6
3.4.5	Situation nette	6
3.4.6	Subventions d'investissement sur biens renouvelables	7
3.4.7	Indemnités de fin de carrière.....	7
4	Informations relatives au bilan	8
4.1	Actif	8
4.1.1	Tableau des immobilisations	8
4.1.2	Tableau des amortissements	8
4.1.3	Provisions des legs et donations.....	8
4.1.4	Etat des créances	9
4.1.5	Titres et valeurs mobilières de placement.....	10
4.2	Passif.....	12
4.2.1	Variation des fonds propres	12
4.2.2	Suivi des fonds dédiés.....	14
4.2.3	Tableau des provisions pour risques et charges et Tableau des Fonds reportés	15
4.2.4	Etat des dettes	16
4.2.5	Détail des Charges à payer et Produits à recevoir	17
4.2.6	Produits et charges des legs et donations (produits en négatif)	18
5	Autres informations	19
5.1.1	Contributions volontaires en nature.....	19
5.1.2	Dons en nature	19
5.1.3	Engagements hors bilan.....	19

5.2	Effectif salarié	20
5.3	Honoraires du commissaire aux comptes	21
5.4	Information sur les rémunérations des dirigeants	21
6	Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité.....	22
6.1	Compte de résultat par origine et destination (en Euros).....	22
6.2	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (en Euros).....	23

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : **156 243 381** €
- Total des charges au compte de résultat : **59 257 636** €
- Résultat de l'exercice : **3 311 287** €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont les plus significatives pour l'obtention d'une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'association

L'Association Petits Frères des Pauvres, régie par la loi du 1er Juillet 1901, constituée le 13 Avril 1946, a pour objet « d'aider et de servir, dans un esprit de gratuité les Pauvres et par priorité les personnes âgées, isolées, démunies, infirmes ou impotentes, par des moyens et dans des conditions appropriées à chacune d'elles". (Art. 1.01 des statuts).

Par décret en forme de règlement d'administration publique en date du 21 Août 1981, l'Association a obtenu la **Reconnaissance d'Utilité Publique**.

L'Association est composée de 12 Fraternités régionales et leurs équipes d'action, soutenues par les équipes du siège. Chaque équipe d'action des Petits Frères des Pauvres, composée de bénévoles et soutenue par des salariés, met en œuvre le projet associatif et constitue un projet d'équipe.

Le financement de l'Association repose principalement sur la générosité du public, à travers les legs et les dons. Il se diversifie en donnant une place croissante aux subventions publiques et aux financements privés apportés par des fondations et entreprises.

2.2 Faits significatifs

2.2.1 Impacts de la crise sanitaire COVID-19

En 2022, la crise sanitaire a continué d'entraver certaines activités collectives, mais de façon très atténuée par rapport à 2020 et 2021, la plupart des activités ayant progressivement repris leur cours normal.

2.2.2 Plan de retour à l'équilibre

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 mai 2020, a décidé de nouvelles orientations stratégiques, comprenant un plan de retour à l'équilibre financier de l'association, étalé sur 3 années de 2021 à 2023, après de nombreuses années de déficit.

Ce plan d'action repose à la fois sur une réduction des charges, en ciblant prioritairement celles qui ont le moins d'impact sur les activités, et sur un développement des produits, en particulier les subventions publiques et le mécénat privé.

L'exercice 2022 est la deuxième année consécutive d'excédent, en avance par rapport aux objectifs initiaux.

2.2.3 Utilisation de la Réserve d'aide à la personne

Cette réserve a été constituée par décision de l'Assemblée Générale du 20 juin 1998, et a été dotée jusqu'à l'AG du 21 juin 2014 pour un montant total de 15 362 K€.

Depuis sa constitution, les dépenses faites au titre de cette réserve dans le courant d'une année (N) sont reprises l'année suivante (N+1), sur la réserve. En 2011, cependant, les aides aux personnes accompagnées ont été financées par une campagne spécifique de recherche de dons.

Au 31 décembre 2022, il restait au compte de la réserve d'aide à la personne un montant de 4 807 k€.

L'exercice 2022 étant excédentaire, il est proposé à l'Assemblée Générale de ne pas utiliser la réserve au titre de cet exercice.

Utilisation de la réserve en k€	Utilisations			Solde de la réserve
	des années précédentes de 1999 à 2021	de l'année 2022	Total de l'utilisation de cette réserve	
Utilisations				
- Aides en hébergement collectif	8 272	0	8 272	
- Aides à domicile et aux personnes en situation de précarité	3 283	0	3 283	
Total utilisations	11 555	0	11 555	
- Dotations à la réserve d'aide à la personne votées lors des AG du 20/06/1998 à celle du 18/06/2022				16 362
- Affectations déjà faites lors des AG antérieures				(11 555)
- Solde de la réserve 31/12/2022				4 807
- Affectations des dépenses 2022 lors de la prochaine AG du 17 juin 2023				0
- Solde de la réserve restant disponible après affectation				4 807

2.2.4 Aides apportées au Fonds de dotation « Transmission et Fraternité »

Ce Fonds de dotation a été créé en 2011 pour recevoir les legs de personnes accompagnées par l'Association et dont elle refuse par déontologie de bénéficier. Depuis le 01/01/2012, ces legs figurent au compte de résultat, et ont représenté en 2022 :

- Montant reçu et comptabilisé en produit d'exploitation :	369 495	€
- Frais de traitement de dossier, calculés de façon forfaitaire, et comptabilisés en charges :	18 525	€
- Frais de succession :	56 747	€
- Montant net versé au Fonds de dotation « Transmission et Fraternité » et comptabilisé en charge d'exploitation :	294 223	€

2.2.5 Autres structures en lien avec Petits Frères des Pauvres

- Fondation des Petits Frères des Pauvres
- Champ Marie (intermédiation locative en faveur de personnes en situation de précarité)
- Petits Frères des Pauvres – Association de Gestion des Etablissements (PFP-AGE)
- Fédération internationale des Petits Frères des Pauvres

- SCI Armand Marquiset, qui est propriétaire et gère le lieu d'accueil et d'animation national (LAAN)
- Fédération des Amis des Petits Frères des Pauvres (en cours de dissolution)

Au 31 décembre 2022, les données juridiques et financières disponibles concernant ces entités peuvent se résumer de la façon suivante :

ENTITES	STATUTS			CONVENTIONS			FINANCE- MENTS	DONNES FINANCIERES	
	Membres PFP de droit à l'organe dirigeant	Accord PFP pour approbation & modif. statuts	Dévolution patrimoniale	Convention signée	Personnel mis à disposition	Mise à disposition locaux	Dotations K€	Total Bilan K€	Résultat K€
Fondation Petits Frères des Pauvres	6		PFP	OUI	NON	NON	---	171 699	2 945
Champ Marie	3	OUI	PFP	NON	NON	NON	---	---	---
PFP-AGE	9	OUI	PFP	OUI	OUI	OUI	6 470	6 560	5
SCI Armand Marquiset	2 associés	OUI	PFP		NON	---	---	---	---

Les administrateurs visés par ces conventions sont les suivants :

Fondation Petits Frères des Pauvres : Alain Villez et Marina Frys

PFP – AGE : Alain Villez, Martine Roth, Anne Geneau

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte à compter du 1^{er} janvier 2020 des dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3.2 Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire a de moins en moins d'effets sur les activités de l'Association, mais la guerre en Ukraine fait peser des incertitudes sur la collecte de fonds.

3.3 Changements de méthodes comptables

Néant

3.4 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations stables se définissent comme étant les emplois permanents affectés à l'activité directe et au fonctionnement de l'association.

3.4.1.1 Valeurs brutes

Les immobilisations sont comptabilisées sous réserve d'une valeur unitaire supérieure à 1 000 € hors taxes.

Les ensembles immobiliers ont été réévalués en 1980. L'écart de réévaluation dégagé figure sur une ligne spécifique des fonds propres. Les évolutions de valeur depuis 1980 ne sont pas appréhendées.

Application de l'approche par composant

A compter du 01/01/2006, suite aux règlements CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, 2003-07 modifiant l'article 15 du règlement n° 2002-10 et 2004-06, repris par le règlement ANC 2014.03, relatif à la définition de la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les principes de comptabilisation et modes d'amortissement des immeubles ont été faits en tenant compte de la réalité des biens détenus par l'association et de leur valeur au bilan.

Pour les bâtiments : six composants :

- Structures
- Ravalement, menuiserie extérieure
- Chauffage
- Toiture, étanchéité
- Ascenseurs
- Électricité, plomberie, sanitaires

Pour les locaux à l'intérieur d'immeubles collectifs (notamment les locaux des fraternités) : deux composants

- Structures
- Travaux collectifs

3.4.1.2 Amortissements

Seules font l'objet d'une dépréciation par voie d'amortissement les immobilisations appelées à se dévaluer dans le temps. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses répétitives sur une période donnée.

Par voie de conséquence et sous réserve qu'il n'y ait pas à constater de dépréciation exceptionnelle du bien par rapport à sa valeur d'acquisition, les éléments de patrimoine générateurs de plus-values latentes ne sont pas dépréciés par voie d'amortissement.

Taux appliqués

Immobilisations incorporelles

Caveaux et concessions : amortissements suivant le nombre de places occupées.

Logiciels : soit 5 ans, soit 3 ans

Immobilisations corporelles

Terrains : Ne sont pas amortissables, aucune perte de valeur n'étant à constater.

Immeubles :

Amortissement des structures :

- La structure des immeubles, maisons de vacances ou locaux en immeubles collectifs n'a fait l'objet d'aucun amortissement, la valeur résiduelle étant estimée supérieure à la valeur historique.

- La structure du Centre de Rencontre des Générations fait l'objet d'un amortissement sur 50 ans, car l'association dispose de droits sur l'immeuble pour cette durée (bail à construction).

Amortissement des composants :

Les durées d'amortissement sont différenciées de la manière suivante :

- Ravalement, menuiserie extérieure : 15 ans
- Chauffage : 15 ans
- Toiture, étanchéité : 25 ans
- Ascenseurs : 20 ans
- Électricité, plomberie, sanitaires : 10 ans

Autres Immobilisations corporelles :

- Électricité, plomberie, sanitaires : 10 ans
- Travaux d'amélioration, gros travaux antérieurs à 2007: 10 ou 20 ans
- Mobiliers et matériels, agencements, aménagements et installations : 10 ans
(Sauf les mobiliers anciens et les objets d'art qui ne sont pas amortissables)
- Matériels de bureau : 5 ans
- Matériels de transport : 4 ans

Mode d'amortissement : linéaire

Les amortissements sont calculés au prorata temporis selon les règles habituelles applicables en la matière.

3.4.2 Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Concernant les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1^{er} janvier 2020, et destinés à être cédés :

- Les biens reçus en legs et donations par l'Association au cours de l'exercice sont portés à l'actif à la date d'acceptation par le Conseil d'administration.
- Ils sont comptabilisés en immobilisation si leur nature le justifie, sans pour autant être amortis. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant en cas de perte de valeur.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.

- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en « dettes des legs et donations », également lors de l'acceptation. Elles sont éventuellement réévaluées pendant la durée de traitement du dossier, sur la base des relevés fournis par les études de notaires.

3.4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) et immobilisations financières

La distinction entre les immobilisations financières (classe 2 = titres à long terme) et les valeurs mobilières de placement (classe 5 = titres de trésorerie) revient à différencier les supports de placement selon leur horizon de placement : ils sont immobilisés s'ils sont détenus pour une gestion à long terme, et ne le sont pas pour un horizon plus court. Les livrets de placement servant au financement des dépenses courantes sont, eux, comptabilisés en disponibilités. Les placements financiers sont distingués selon la nature du placement.

Valorisation au bilan

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

S'il advient que le cours probable de négociation devient inférieur au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée. Elle figure au bilan et est dotée par le compte de résultat.

Cessions

Le produit net est enregistré en produits financiers selon la méthode FIFO.

La plus ou moins-value de réalisation des immobilisations financières est présentée en produit ou en charge financière.

3.4.5 Situation nette

Les comptes de *fonds propres, réserves et report à nouveau* reprennent l'ensemble des ressources propres de l'association.

L'assemblée générale du 24 juin 2017 a décidé de restructurer les fonds propres de la façon suivante :

3.4.5.1 Les fonds propres sans droits de reprise

- Valeur d'origine de l'immobilier

Ce compte représente les ressources passées affectées au financement des investissements sous forme de terrains et d'ensembles immobiliers nécessaires au but poursuivi par l'association, déduction faite des amortissements cumulés sur les travaux de gros œuvre.

- Valeur d'origine des titres de la dotation

Ce compte enregistre la valeur comptable d'origine d'un portefeuille titres statutaire, d'une valeur minimale de 1 500 euros, ainsi que le résultat cumulé de la capitalisation annuelle de 10 % au moins des revenus de ce portefeuille.

Toute affectation est décidée par l'Assemblée Générale. Tout retrait ne peut être opéré qu'après autorisation administrative ou en cas de liquidation de l'association.

3.4.5.2 Ecart de réévaluation libre de l'immobilier

Ce compte représente le montant de l'écart de réévaluation de l'immobilier dégagé lors de la réévaluation libre faite en 1980.

3.4.5.3 Les réserves

Les réserves de développement peuvent être dotées par décision d'AG.

- Réserve de développement France

Cette réserve est utilisée pour l'absorption des déficits, dans le cadre du développement de l'association.

- Réserve de développement international

Cette réserve est destinée à financer des dépenses hors de France, notamment des opérations de collecte de fonds.

- Réserve d'investissement

Cette réserve est destinée à financer l'acquisition d'immobilisations dans le cadre du développement de l'association.

- Réserve d'aide à la personne

Cette réserve a été constituée en vue d'apporter aux personnes âgées et aux personnes en situation de précarité suivies par les petits frères une aide financière à long terme en raison des difficultés rencontrées par ces personnes, aide que l'association s'engage à prolonger dans la durée en fonction des besoins de ces personnes.

(Voir détail au chapitre « mouvements significatifs de l'exercice »).

- Réserve de sécurité

Cette réserve est destinée à faire face à des événements qui affecteraient ponctuellement la collecte de fonds : grève de la poste, crise politique

3.4.5.4 Report à nouveau

Il regroupe les ressources dégagées qui n'ont pas reçu d'affectation particulière.

3.4.6 Subventions d'investissement sur biens renouvelables

A partir de l'exercice 2020, en application du règlement 2018-06 de l'ANC, elles sont amorties au rythme du bien financé.

Le principe retenu par l'Association est la détermination d'une durée moyenne d'amortissement pour chacun des bâtiments détenus. Cette durée est calculée en divisant la valeur brute de tous les composants non-amortis d'un bâtiment par la valeur de la dernière annuité d'amortissement, tous composants confondus. Elle est ensuite appliquée pour amortir les subventions d'investissement se rapportant au bâtiment.

Les reprises correspondant à l'amortissement au titre de l'exercice clôturé sont constatées soit en compte 78952000 – *Reprise de fonds dédiés sur financements privés d'investissement* pour les contributions financières reçues d'entités privées, soit en compte 77700000 – *Quote-part de subventions d'investissements virées au compte de résultat* pour les subventions d'investissement reçues d'entités publiques.

3.4.7 Indemnités de fin de carrière

Droits acquis au départ à la retraite des salariés 1 098 687 €

Hypothèses de calcul :

- Calcul sur le salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Taux d'actualisation à 12 ans : 0,90%
- Taux de charges patronales : 64,43%
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits acquis à la retraite : 1/8 de mois par année d'ancienneté, limité à 6 mois
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités fournies par l'INSEE
- Coefficients de fidélité du personnel :

Moins de 25 ans : 32.44%	De 25 à 29 ans : 44.79%	De 30 à 34 ans : 56.54%
De 35 à 39 ans : 67,92%	De 40 à 44 ans : 79.05%	De 45 à 49 ans : 89.35%
De 50 à 54 ans : 95,78%	De 55 à 59 ans : 98.71%	De 60 à 63 ans : 99,75%
64 ans : 99,95%	65 ans et plus : 100,00%	

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

	Immobilisations en début d'exercice 31/12/2021	Mouvements de l'exercice 2022			Immobilisations en fin d'exercice 31/12/2022
		Achats, Entrées	Ventes, Sorties	Reclassements	
Immobilisations incorporelles	4 175 574	332 358			4 507 932
Immobilisations incorporelles en cours	169 054	83 583	(157 084)		95 552
Terrains	479 958	0			479 958
Constructions, gros œuvre	52 972 933	1 033 852	(1 029 949)		52 976 837
Autres immobilisations	28 959 256	363 495	(249 995)		29 072 756
Immobilisations corporelles en cours	189 349	671 710	(141 190)		719 869
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30 212 103	15 506 635	(8 672 900)		37 045 838
Immobilisations financières	30 779 165	7 606 459	(4 250 580)		34 135 043
TOTAUX	147 937 392	25 598 091	(14 501 698)		159 033 784

4.1.2 Tableau des amortissements

	Amortissements en début d'exercice 31/12/2021	Mouvements de l'exercice 2022			Amortissements en fin d'exercice 31/12/2022
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Amortissements immobilisations incorporelles	3 254 912	443 152	(1 437)		3 696 627
Amortissements ensembles immobiliers	25 834 926	1 971 584	(41 380)		27 765 130
Amortissements autres immobilisations	20 773 828	1 597 746	(231 738)		22 139 836
TOTAUX	49 863 666	4 012 482	(274 555)		53 601 593

4.1.3 Provisions des legs et donations

	Provisions en début d'exercice 31/12/2021	Mouvements de l'exercice 2022			Provisions en fin d'exercice 31/12/2022
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Prov. pour dépréciation et contentieux /Legs et donations	821 397	242 399	(252 921)		810 875
TOTAUX	821 397	242 399	(252 921)		810 875

4.1.4 Etat des créances

	Montant brut au 31/12/2022	A moins d'un an	A plus d'un an
<u>De l'actif immobilisé</u>			-
Prêts	54 003	12 087	41 916
Dépôts & cautionnements	264 175		264 175
<u>De l'actif circulant</u>			
- Usagers & comptes rattachés	517 190	517 190	
- Créances reçues par legs ou donations	22 285 190	22 285 190	
Autres créances	7 165 303	7 165 303	
Créances fiscales et sociales			
Comptes courants	2 276 852	2 276 852	
Subventions à recevoir	3 316 874	3 316 874	
Autres créances	805 378	805 378	
Produits à recevoir	766 199	766 199	
<u>Comptes de régularisation</u>			
Charges constatées d'avance	649 919	649 919	
TOTAL	30 935 780	30 629 688	306 092

4.1.5 Titres et valeurs mobilières de placement

VALEURS BRUTES	MOUVEMENTS DE L'ANNEE EN VALEURS HISTORIQUES					PLUS/MOINS VALUEES REALISEES & PRODUITS FINANCIERS		
	Titres & VMP en début d'exercice 01/01/2022	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan			Titres & VMP en fin d'exercice 31/12/2022	Plus & moins values	Produits financiers	Total 2022
		Souscriptions 2022	Ventes, Sorties 2022	Reclassements				
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Participations	9 809 900				9 809 900			
	9 809 900				9 809 900			
Titres stables								
- Autres titres stables	20 607 811	7 486 211	(4 159 222)		23 934 799	(51 586)	421 421	369 835
	20 607 811	7 486 211	(4 159 222)		23 934 799	(51 586)	421 421	369 835
	30 417 711	7 486 211	(4 159 222)		33 744 699			
TITRES FIGURANT EN DISPONIBILITES								
Comptes sur livret								
- Livret Société Générale	6 111 852	5 017 797	(6 600 000)		4 529 648		6 774	6 774
- Livret BNP Paribas								
- Livrets CIC	6 111 306	3 892 077	(5 300 000)		4 703 383		2 919	2 919
	12 223 157	8 909 874	(11 900 000)		9 233 031		9 693	9 693
	42 640 868	16 396 084	(16 059 222)		42 977 730	(51 586)	431 114	379 528

DECOMPOSITION DES TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT EN FIN D'ANNEE

VALEURS BRUTES	TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						PLUS & MOINS VAUES LATENTES au 31/12/2022		INTERETS COURUS comptabilisés au 31/12/2022
	Placements en produits à long terme (Actions et obligations)		Placements en produits à court terme (Sicav, FCP...) Bons de caisse, Divers)		Total de l'ensemble des titres		Plus values non comptabilisées au 31/12/2022	Moins values Ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/2022	
	Valeurs historiques	Valeurs vénales	Valeurs historiques	Valeurs vénales	Valeurs historiques	Valeurs vénales			
	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2022	Valeurs des titres au 31/12/2022	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2022	Valeurs des titres au 31/12/2022	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2022	Valeurs des titres au 31/12/2022			
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Participations	9 809 900	9 817 370			9 809 900	9 817 370		(9 900)	
Titres stables	23 934 799				23 934 799		(23 934 799)	(469 545)	
	33 744 699	9 817 370			33 744 699	9 817 370	(23 934 799)	(479 445)	
TITRES FIGURANT EN DISPONIBILITES									
Comptes sur livret			9 233 031		9 233 031				
			9 233 031		42 977 730	9 817 370	(23 934 799)	(479 445)	

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

	31/12/2021		31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise - Dotation valeur d'origine de l'immobilier - Reprise valeur d'origine de l'immobilier - - -	47 600 800	(3 455 165) (3 455 165)	44 145 635
Réserves Autres réserves Délibération de l'AG du - Dotations aux réserves - Reprises sur les réserves - Utilisation du fonds d'aide à la personne	17 897 499	 3 328 277 3 328 277	21 225 776
Report à nouveau - Augmentations de l'exercice - Reprises de l'exercice	7 316 022	 3 315 595 3 315 595	10 631 617
Excédent (déficit) de l'année Délibération de l'AG du - Affectation du résultat N-1 - Excédent ou déficit N	3 328 277	 (3 328 277) 3 311 287 (16 990)	3 311 287
Subventions d'investissement - Augmentations de l'exercice - Reprises de l'exercice	1 368 295	 (253 758) (253 758)	1 114 536
	77 510 893	2 917 959	80 428 852

DETAIL DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Fonds propres fin d'exercice 31/12/2021	Affectations du résultat selon la délibération de l'AG du				Autres mouvements				Fonds propres fin d'exercice 31/12/2022
		18/06/2022				2022				
		Dotations de réserves	Dont Générosité du Public	Reprises de réserves	Dont Générosité du Public	Augmentations	Dont Générosité du Public	Diminutions	Dont Générosité du Public	
Fonds propres (sans droit de reprise)										
Valeur d'origine de l'immobilier	44 168 704			(3 315 595)	(2 908 525)					40 853 109
Ecart de réévaluation libre de l'immobilier	3 353 492							(139 570)	(122 434)	3 213 922
Valeur d'origine des titres de la dotation	16 729									16 729
Apports sans droit de reprise	61 875									61 875
Total fonds propres sans droit de reprise	47 600 800			(3 315 595)	(2 908 525)			(139 570)	(122 434)	44 145 635
Réserves										
Réserve d'investissement	995 525									995 525
Réserve de développement France	7 583 139	500 000	438 613							8 083 139
Réserve de développement International	313 319	500 000	438 613							813 319
Réserve de sécurité	5 198 823									5 198 823
Réserve de dévt des ressources, territoires & innovation		1 328 277	1 165 199							1 328 277
Réserve d'aide à la personne	3 806 693	1 000 000	877 226							4 806 693
Total réserves	17 897 499	3 328 277	2 919 650							21 225 776
Subventions d'investissement	1 368 295									1 114 536
Nouvelles subventions reçues										
Amortissements inscrits au compte de résultat								(253 758)		
Total subventions d'investissement	1 368 295							(253 758)		1 114 537
Total avant report à nouveau	66 866 593	3 328 277	2 919 650	(3 315 595)	(2 908 525)			(393 328)	(122 434)	66 485 947
Report à nouveau	7 316 022									10 631 617
Affectation de résultat de l'année précédente										
Autres affectations décidées lors de l'AG		3 315 595								
Reprises décidées lors de l'AG										
-	7 316 022	3 315 595								10 631 617
-										
Total avant résultat	74 182 616									77 117 565
-										
Résultat année précédente	3 328 277			(3 328 277)						
-										
Résultat de l'année						3 311 287				3 311 287
-										
Total	77 510 894	6 643 872	2 919 650	(6 643 872)	(2 908 525)	3 311 287		(393 328)	(122 434)	80 428 852

4.2.2 Suivi des fonds dédiés

Situation	Collecte exercice	Montant initial collecté	Fonds à engager au début de l'exercice	Reclassements	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisations en cours d'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Ressources			A 31/12/2021	2022	B 2022	C 2022	D = A+B-C 31/12/2022
Financements privés et subventions							
- Financements COVID			20 933			(20 933)	
- Financements d'investissements privés			2 203 941		187 169	(368 202)	2 022 908
Sous-total			2 224 874		187 169	(389 136)	2 022 908
Transferts des fonds dédiés de la Fédération des Amis des PFP							
+ Legs Meyen en faveur de Chalon	2013	270 000	13 463			(13 463)	
+ Legs Chopot en faveur de Nancy	2015	436 172	17 080			(17 080)	
+ Legs Guillemau en faveur de St Brieuc	2015	40 943	14 421			(13 339)	1 082
Sous-total		747 115	44 964			(43 882)	1 082
TOTAL		747 115	2 269 838		187 169	(433 018)	2 023 990

4.2.3 Tableau des provisions pour risques et charges et Tableau des Fonds reportés

	Provisions en début d'exercice 31/12/2021	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice 31/12/2022
		Dotations 2022	Reprises 2022	Reclassements 2022	
Provisions pour risques & charges	2 371 598	102 664	(438 296)		2 035 966
Prov. pour risques	690 769	75 000	(73 438)		692 331
Prov. pour réalisation / legs & donations	283 818	27 935	(66 804)		244 948
Prov. pour indemnités de fin de carrière	1 397 011	(270)	(298 054)		1 098 687
Provisions pour dépréciations					
Prov. dépréciation et contentieux des legs (créances)	712 006	290 234	(63 680)		938 560
-					
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	675 912	401 834	(598 301)		479 445
Prov. dépréciation titres immobilisés	9 900				9 900
Prov. dépréciation autres titres	666 012	401 834	(598 301)		469 545
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	165 933	73 582	(165 933)		73 582
Prov. dépréciation cptes débiteurs					
Prov. dépréciation cptes personnes suivies	165 933	73 582	(165 933)		73 582
	3 925 449	868 314	(1 266 210)		3 527 553

	Provisions en début d'exercice 31/12/2021	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice 31/12/2022
		Dotations 2022	Reprises 2022	Reclassements 2022	
Fonds reportés	39 312 868	26 751 190	(18 571 734)	(158 981)	47 333 343
Fonds reportés liés aux legs et donations	39 312 868	26 751 190	(18 571 734)	(158 981)	47 333 343
	39 312 868	26 751 190	(18 571 734)	(158 981)	47 333 343

4.2.4 Etat des dettes

	Montant brut au 31/12/2022	A moins d'un an	A plus d'un an	Plus de 5 ans
			-	
Fonds reportés sur legs	47 333 344	47 333 344		
Fonds dédiés	2 023 989	2 023 989		
	-			
Emprunts auprès des étabts de crédit	1 748 553	72 546	290 184	1 385 823
Banques créditrices	79 753	79 753		
Fournisseurs & comptes rattachés	2 172 804	2 172 804		
Dettes des legs et donations	10 217 672	10 217 672		
Dettes sociales & fiscales	5 654 644	5 654 644		
Autres dettes diverses				
Dettes diverses	881 361	881 361		
Charges à payer	149 411	149 411		
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance	3 517 031	3 517 031		
	73 778 563	72 102 556	290 184	1 385 823

Détail des Charges à payer et Produits à recevoir

<u>Détail des Charges à payer</u>		
<u>Fournisseurs</u>		
	Fournisseurs - Factures non parvenues	330 256
<u>Dettes fiscales & sociales</u>		
	Provision pour congés payés	1 199 870
-	Provision charges sociales sur congés payés	748 787
-	Provision pour droits acquis épargne temps	832 264
-	Provision charges sociales sur droits acquis épargne temps	519 749
-	Caisses de retraite, prévoyance, mutuelle	645 434
-	URSSAF	902 258
-	Autres dettes fiscales et sociales	806 282
<u>Charges à payer</u>		
	Charges à payer	149 411

<u>Détail des Produits à recevoir</u>		
<u>Fournisseurs</u>		
	Fournisseurs - Avoirs à recevoir	5 110
<u>Dettes fiscales & sociales</u>		
-	Indemnités IJSS encaissées non encore déduites des bulletins de paie	104 311
-	Personnel : Produits à recevoir	23 175
<u>Produits à recevoir</u>		
-	Produits à recevoir	766 199

4.2.6 Produits et charges des legs et donations (produits en négatif)

PRODUITS ISSUS DES LEGS :

VNC IMMO.RECUES DESTINEES A ETRE CEDEES	7 444 389
DOT. PROV. P/CONTENTIEUX & DEPRECIATION	531 109
REPORTS EN FONDS REPORTEES	26 751 190
REALISATION DES ASSURANCES VIE	-10 432 178
VENTES IMMOBILIERES	-13 236 381
VENTES TITRES	-4 986 117
REALISATION LIQUIDITES & OR	-7 973 651
VENTES MOBILIERES	-142 987
REVENUS BIENS IMMOBILIERS RECUS PAR LEGS	-273 330
REVENUS TITRES RECUS PAR LEGS	-16 463
AUTRES REVENUS DIVERS	-8 053
LEGS BRUTS VIRES AU FONDS DE TRANSMISSION & AUX EAT ASSO.	-369 495
PRODUITS CESSIONS IMMO.RECUS DESTINES A ETRE CEDES	-8 990 762
REPRISES PROV. P/CONTENTIEUX & DEPRECIATION	-380 611
UTILISATIONS DES FONDS REPORTEES	-18 571 734
TRANSFERTS CHARGES LEGS VIRES AU FONDS DE TRANSMISSION & EAT ASSO.	-23 122
TOTAL PRODUITS	-30 678 196

CHARGES DE REALISATION DES LEGS :

HONORAIRES AVOCATS	17 846
HONORAIRES NOTAIRES & GENEALOGISTES	129 963
HONORAIRES EXPERTS	31 413
FRAIS ENERGIES	7 148
FRAIS LOCATIONS	8 629
CHARGES LOCATIVES, DE COPRO.& ASSURANCES	250 837
FRAIS D'ENTRETIEN SEPULTURES	22 960
FRAIS D'ENTRETIENS DIVERS	16 502
IMPOTS & TAXES	182 722
CHARGES DE SUCCESSIONS	387 894
FRAIS DES VENTES FAITES PAR LE GARDE MEUBLE	112 302
FRAIS TRAITEMENT LEGS VIRES AU FONDS DE DOTATION "Transmission et Fraternité"	18 525
FRAIS SUCCESSIONS LEGS VIRES AU FONDS DE DOTATION "Transmission et Fraternité"	56 747
TOTAL CHARGES	1 243 489

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué à 56,9 M€.

Elles se composent de 1 878 476 heures de bénévolat, recensées périmètre par périmètre, et valorisées au taux horaire de 30,17 €. Ce taux correspond au salaire horaire moyen dans le secteur privé, tel que publié par l'INSEE dans sa dernière enquête disponible, auquel est appliqué un taux de charges sociales de 40%.

5.1.2 Dons en nature

Les dons en nature ne faisant pas l'objet d'un reçu fiscal ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat du fait notamment de la complexité à obtenir une valorisation des prestations de communication.

Il s'agit de dons faits à la Direction communication de l'association (estimation en euros) :

Présidentielle (mars 2022)	133 380
Eté (juillet-août 2022)	50 200
1er octobre 2022	352 892
Noël (nov-déc 2022)	342 308
	<hr/>
	878 780

5.1.3 Engagements hors bilan

5.3.1 Mont-Evray

L'Association PFP a signé en 1993 un bail à construction d'une durée de 50 ans, et a fait construire des bâtiments qui seront transférés au propriétaire du terrain au terme du bail.

L'Association PFP s'est portée caution solidaire auprès de la Caisse d'Épargne pour garantir l'ensemble des engagements du Centre de Rencontre des Générations (établissement géré par PFP-AGE) à hauteur de 125 000 €. Cet engagement à durée indéterminée peut être suspendu à tout moment par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception.

L'Association PFP s'est portée caution auprès de la Société Générale pour garantir l'ensemble des engagements du Centre de Rencontre des Générations (établissement géré par PFP-AGE) à hauteur de 121 959 €. Cet engagement à durée indéterminée peut être suspendu à tout moment par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception.

5.3.2 SCI A. Marquiset

L'Association PFP s'est portée caution jusqu'au 30 janvier 2037 auprès de la Société Générale pour garantir un prêt de 8 692 608,28 €, au taux de 1,25 % l'an. Le montant de l'engagement est limité à un montant de 6 500 000 €, incluant principal et intérêts, frais et accessoires, l'indemnité de résiliation si elle est prévue au contrat ou la soulte actuarielle due par le client.

5.2 Effectif salarié

	2021				2022			
	EFFECTIF PRESENT AU 31/12		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN		EFFECTIF PRESENT AU 31/12		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN	
	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **
<u>Temps pleins</u>								
- Hommes	95	7	95	7	93	8	93	8
- Femmes	208	14	208	14	219	8	219	8
	303	21	303	21	312	16	312	16
<u>Temps partiels</u>								
- Hommes	5	0	4	0	6	0	4	0
- Femmes	32	0	24	0	23	1	17	1
	37	0	27	0	29	1	22	1
Total hommes	100	7	99	7	99	8	97	8
Total femmes	240	14	232	14	242	9	236	9
<u>TOTAL</u>	340	21	330	21	341	17	334	17
Total hommes	107		106		107		105	
Total femmes	254		246		251		245	
<u>TOTAL</u>	361		351		358		350	

Modes de calcul :

(1) Chaque personne, qu'elle soit à temps plein ou à temps partiel compte pour 1. Le temps de travail des personnes à temps partiel n'est pas pris en compte au prorata de leur nombre d'heures de travail.

(2) Le temps de travail des personnes à temps partiel est pris en compte au prorata de leur nombre d'heures de travail.

5.3 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 81 600 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce).

5.4 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

La somme des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés de l'Association s'élève à 278 961 €. Les dirigeants membres du Conseil d'administration sont des bénévoles élus et ne sont pas rémunérés.

6 INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ

6.1 Compte de résultat par origine et destination (en Euros)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2022		Exercice 2021	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et ménénat				
- Dons manuels	18 325 388	18 325 388	18 310 535	18 310 535
- Legs, donations et assurances-vie	30 678 196	30 678 196	31 316 879	31 316 879
- Mécénat	1 197 428	1 197 428	1 737 451	1 737 451
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 080 082	4 080 082	2 710 709	2 710 709
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 425 586		1 132 089	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 882 877		1 770 017	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 056 193		2 440 870	
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	799 381	248 159	759 109	207 837
5 UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	433 018	20 933	492 107	89 795
TOTAL	61 878 149	54 550 187	60 669 765	54 373 205
CHARGES PAR DESTINATION				
1 MISSIONS SOCIALES	41 757 061	36 028 860	40 846 799	36 038 121
1.1 REALISEES EN FRANCE				
- Actions réalisées par l'organisme	36 158 831	31 198 591	34 125 471	30 108 060
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	5 493 230	4 739 673	6 612 828	5 834 334
1.2 REALISEES A L'ETRANGER				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	105 000	90 596	108 500	95 727
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	10 622 273	10 622 273	10 291 916	10 291 916
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 335 069	4 698 603	5 265 435	4 731 137
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	550 416	401 834	860 562	420 913
5 IMPOT SUR LES BENEFICES	114 948		76 777	
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	187 169			
TOTAL	58 566 935	51 751 570	57 341 489	51 482 087
EXCEDENT OU DEFICIT	3 311 214	2 798 617	3 328 277	2 891 118

6.2 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (en Euros)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2022	Exercice 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2022	Exercice 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 MISSIONS SOCIALES			1 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 REALISEES EN FRANCE			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	31 198 591	30 108 060	1,2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	4 739 673	5 834 334	- Dons manuels	18 325 388	18 310 535
1.2 REALISEES A L'ETRANGER			- Legs, donations et assurances vie	30 678 196	31 316 879
- Actions réalisées par l'organisme			-Mécénat	1 197 428	1 737 451
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	90 596	95 727	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 080 082	2 710 709
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	10 622 273	10 291 916			
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources					
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 698 603	4 731 137			
TOTAL DES EMPLOIS	51 349 736	51 061 174	TOTAL DES RESSOURCES	54 281 094	54 075 574
4 Dotations aux provisions et dépréciations	401 834	420 913	2 Reprises sur provisions et dépréciations	248 159	207 837
5 Reports en fonds dédiés de l'exercice		0	3 Utilisation des fonds dédiés antérieurs	20 933	89 795
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 798 617	2 891 118	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	54 550 187	54 373 205	TOTAL	54 550 187	54 373 205

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	31 385 257	24 964 837
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 798 617	2 891 118
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	2 483 555	3 529 302
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	36 667 429	31 385 257

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	Exercice 2022	Exercice 2021	RESSOURCES DE L'EXERCICE	Exercice 2022	Exercice 2021
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	57 036 534	46 933 885	Bénévolat	56 885 348	46 589 289
1.2 Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	25 332	135 603
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	125 854	208 994
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	57 036 534	46 933 885	TOTAL	57 036 534	46 933 885

Annexe du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et du compte de résultat par origine et destination CROD

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD) ont été établis selon le règlement 2020-08.

1) Le suivi des emplois et ressources collectés auprès du public

A) Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice représente les fonds collectés auprès du public non encore utilisés, y compris les fonds propres, ayant vocation à être utilisés sur plusieurs années.

Outre le changement de présentation des rubriques du CER, l'application du règlement 2018-06 a entraîné un recalcul du solde d'ouverture au 01 janvier 2020 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés.

Le calcul de ce solde d'ouverture se décomposait comme suit :

Fonds propres au 31/12/2019	78 834 014 (A)
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes au 31/12/2019	43 594 781
Participation SCI Armand Marquiset	9 807 470
Total	53 402 251 (B)
Legs en cours de réalisation	3 209 416 ©
Disponible (A) - (B) + ©	28 641 179
Nouveau T1 = disponible X taux de GP	26 884 608

Ce « disponible » a été multiplié par le taux moyen de générosité du public (GP) dans le total des ressources de l'Association, pour les exercices allant de 2015 à 2019, soit 93,9%.

Solde de GP = « disponible » X taux de GP = **26 884 608 €**.

B) L'affectation par emplois des ressources collectées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)

Les ressources collectées liées à la générosité du public consommées sur l'exercice sont affectées par itérations :

Les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont :

- D'abord financés par les ressources autres que celles liées à la générosité du public. Les excédents de ces ressources n'étant pas reportables sur l'exercice suivant, ce sont en priorité ces ressources qui financent les emplois de l'année.

- Puis le solde restant est financé par la générosité du public (générosité du public de l'année + le solde restant de la générosité du public non utilisé à la fin de l'exercice précédent).

- Ensuite l'investissement net de l'exercice est lui aussi financé par la générosité du public. S'il y a désinvestissement net, le montant correspondant augmente le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice.

- Le montant maximal disponible pour le financement les emplois est la somme des ressources collectées auprès du public de l'année + le solde de l'année antérieure de ces ressources non utilisées les années précédentes.

Les missions sociales sont financées par :

- 90 % des subventions et concours publics reçus, les 10% restant finançant le fonctionnement.
- Les produits divers directement liés aux missions, tels que la participation des personnes accompagnées en séjours de vacances.
- Le solde est financé par les ressources liées à la générosité du public.

En 2022, 86 % des missions sociales sont financées par les ressources liées à la générosité du public.

Les frais de recherches de fonds sont financés à 100% par les ressources liées à la générosité du public.

Enfin, les frais de fonctionnement sont financés par :

- Les produits financiers
- Les autres produits, divers ou exceptionnels, n'étant pas directement liés aux missions sociales
- Le solde est financé par les ressources collectées auprès du public.

En 2022, 88 % du fonctionnement est financé par la générosité du public.

C) Les investissements nets liés à la générosité du public sont ceux qui ne sont pas financés par les subventions et contributions financières.

Pour les investissements :

Les acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par la générosité du public sont constituées des :

- Immobilisations acquises et comptabilisées dans l'année.
- Immobilisations acquises et comptabilisées en immobilisations en cours dans l'année.
- Diminution des immobilisations acquises et comptabilisées en immobilisations en cours de l'année précédente (Ces immobilisations ayant déjà été financées par la générosité du public l'année précédente)
- Diminution du montant des subventions et financements privés d'investissement encaissés dans l'année.

Le solde des ressources liées à la générosité du public de l'année, auquel s'ajoute le solde de ces ressources non utilisées les années précédentes est en priorité utilisé pour le financement :

- En premier les missions sociales,
- En deuxième les frais de recherches de fonds,
- En troisième les frais de fonctionnement,
- Et enfin, en quatrième l'investissement net de l'exercice.

Ces investissements sont diminués du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Pour les désinvestissements :

La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

D) Le total des emplois financés par des ressources collectées liées à la générosité du public représente la somme des éléments ci-dessus (B + C)

Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés) correspond au report initial (A) auquel on rajoute les ressources collectées liées à la générosité du public au cours de l'exercice et duquel on déduit les emplois de l'année (D).

2) Les ressources

2.1) Les ressources collectées auprès du public :

Il s'agit des : dons, legs, ventes en nature faites en fraternité régionale ou au siège, ainsi que du mécénat.

Le mécénat est composé de fonds apportés sans contrepartie par des entités privées (entreprises et fondation). En est exclue la Fondation des Petits Frères des Pauvres (fondation abritante et fondations abritées), dont la gouvernance, l'objet social et les actions ont des liens forts et historiques avec ceux de l'Association.

Les autres produits liés à la générosité du public sont composés de ventes de biens mobiliers et objets reçus au titre de dons, legs ou donations, des produits financiers, **et des plus-values de cessions de biens immobiliers acquis par des ressources collectées auprès du public (art 432-7 du règlement ANC 2018-06)**. Ces dernières induisent une différence entre le total des charges et des produits figurant au compte de résultat et celui figurant au CROD pour un montant de 690 744 €.

2.2) Produits non liés à la générosité du public

Les contributions financières sans contrepartie sont des ressources apportées par des entités privées, hors celles qui sont mentionnées dans le paragraphe 2.1 ci-dessus. Elles comprennent donc les financements provenant de la Fondation des Petits Frères des Pauvres.

Les autres produits liés non liés à la générosité du public sont composés de :

- Participations des personnes âgées ou en situation de précarité aux séjours de vacances, indemnités d'occupation de maisons de vacances par d'autres organismes ou participations diverses
- Produits et remboursements divers
- Produits financiers
- Produits exceptionnels, hors produits nets des cessions de biens immobiliers acquis par des ressources collectées auprès du public

2.3) Subventions et autres concours publics

Il s'agit des financements d'origine publique, apportés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entités de droit public.

2.5) Reprises de provisions

Dans le CER, toutes les reprises de provisions sont distinguées des autres ressources.

3) Les emplois

3.1) Les emplois courants

3.1.1) La méthodologie

La comptabilité analytique permet de suivre le département du siège ou la fraternité régionale à l'origine de la dépense (périmètre de responsabilité budgétaire) d'une part et la finalité de la dépense (mission sociale, recherche de fonds, frais de fonctionnement ...) d'autre part.

3.1.1.1) Les salaires et charges sociales sont répartis au prorata du temps estimé de chaque équipe dans le domaine concerné. Ces ventilations sont globales pour l'ensemble des fraternités régionales, et pour chacun des départements du siège.

	Accompagner	Agir collectivement	Témoigner alerter	Recherche de fonds	Communication	Fonctionnement
Fraternités régionales	50%	38%	2%	2%	0%	8%
Siège	10%	35%	2%	24%	4%	25%
Global	36%	37%	2%	10%	1%	14%

3.1.1.2) Les autres charges sont imputées soit :

- Directement selon la finalité de la dépense pour les dépenses directes
- Indirectement au prorata des répartitions des effectifs par domaine dans le département du siège ou dans la fraternité régionale concernée.

3.1.1.3) Les dotations aux amortissements sont affectées de la manière suivante :

- Les amortissements des établissements d'hébergement et des maisons de vacances sont affectés aux missions sociales correspondantes.

- Les amortissements de la recherche de fonds sont affectés aux charges directes de ces domaines.
- Les amortissements du siège sont affectés aux frais de gestion et d'administration.
- Les amortissements concernant plusieurs fraternités régionales peuvent être répartis via une clé de répartition.

3.1.1.4) Le financement apporté à PFP-AGE est ventilé entre missions sociales et fonctionnement, d'après la comptabilité analytique de PFP-AGE.

3.1.1.5) Les aides directes aux associations membres de la Fédération Internationale des PFP sont affectées aux missions sociales réalisées à l'étranger.

3.1.1.6) Les charges directes et indirectes de communication

- Se rapportant aux missions sociales, en particulier aux actions de « témoigner, alerter », sont affectées aux missions sociales
- Se rapportant à la communication institutionnelle sont affectées au fonctionnement.

3.2) Les Missions sociales

3.2.1) La première mission sociale est Accompagner. Elle se décline en 7 grandes actions :

3.2.1.1) Accueillir, orienter, aller vers :

Premier contact d'évaluation et d'orientation pour des personnes non encore accompagnées.

3.2.1.2) Visites, rencontres :

Visites dans les quartiers, les rencontres en établissement, les rencontres auprès des personnes malades ou en fin de vie ainsi qu'auprès des personnes en situation de mal-logement ou de grande précarité.

3.2.1.3) Noël et les animations collectives :

Réveillons individuels et collectifs, les sorties et fêtes, les ateliers, les lieux d'animation à la journée.

3.2.1.4) Vacances :

Séjours de plus de deux jours et mini-séjours : charges directes ou indirectes ainsi que de la quote-part du financement apporté à PFP-AGE concernant les vacances et les amortissements des travaux dans les maisons de vacances.

3.2.1.5) Aide aux personnes :

Aides au logement, à l'hébergement à la santé, aux transports, aides alimentaires, et tout autre type d'aide directe aux personnes, incluant les ressources humaines nécessaires à la distribution pertinente de ces aides. Elle inclut les aides versées au titre de la « Réserve d'Aide à la Personne ».

3.2.1.6) Hébergement :

Hébergement hors aides aux personnes, notamment le financement des hébergements transitoires et temporaires au travers d'une quote-part du financement apporté à PFP-AGE.

3.2.1.7) Loger :

Logement hors aides aux personnes.

3.2.2) La deuxième mission sociale, Agir Collectivement, se décline en 4 grandes actions :

3.2.2.1) Soutenir les aidants :

Voisinage et intergénérationnel avec le Centre de Rencontre des Générations.

3.2.2.2) Prospecter, soutenir et former les bénévoles :

Moyens nécessaires au bénévolat.

3.2.2.3) Animation de la vie associative :

Réunions nationales, locales, communication interne, outil Kiosque ...

3.2.2.4) Action internationale :

Participation à la Fédération Internationale, les aides directes à la collecte européenne de fonds, et toutes les missions réalisées en faveur de l'étranger.

3.2.3) La troisième mission sociale, Témoigner, Alerter, comprend essentiellement des dépenses directes ou indirectes de communication externe reliées à cette mission

3.3) La recherche de fonds

Ces charges concernent le traitement des dons et des legs et comprennent principalement :

- Les mailings, le routage, les brochures, les locations d'adresses, les affranchissements, les honoraires relatifs aux campagnes de recherche de fonds.
- Les frais de structures des services de recherche de fonds, de gestion des legs et donations.

3.4) Le fonctionnement

Outre une quote-part de frais de personnels, il intègre les charges financières et exceptionnelles, hors dotations aux provisions.

3.5) Présentation des financements apportés

Les financements apportés par l'association à d'autres entités sont affectés analytiquement en fonction des activités financées.

Les financements apportés à PFP-AGE sont affectés selon son propre plan analytique, qui a été homogénéisé avec celui de l'Association.

4) Dons et legs traités par l'association puis virés à des structures en lien avec Petits Frères des Pauvres

Les dons et les legs qui transitent par l'association Petits Frères des Pauvres pour être ensuite transmis, soit au Fonds de dotation Transmission et fraternité, soit aux EAT associatives (équipes d'action territoriales ayant choisi de rester des associations avec une personnalité juridique distincte, mais liées à l'Association Petits Frères des Pauvres par convention) figurent au CER de la manière suivante :

- En ressources, dans les dons et legs collectés pour leurs montants bruts
- Pour les emplois, dans les missions sociales réalisées en France pour leurs montants nets et en frais de recherche de fonds pour les frais de traitement des dossiers